



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/FM/BRA/24 DU 19 JANVIER 2024, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUP ELECTROGENE POUR LE BUREAU FAIRMED CAMEROON

FINANCEMENT : BUDGET FAIRMED 2024

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/FM/BRA/24 DU 19 JANVIER 2024, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUP ELECTROGENE POUR LE BUREAU FAIRMED CAMEROON CAMEROON

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Coordinateur Pays de la FONDATION FAIRMED Cameroun lance un Appel d'Offres national pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène pour les besoins du bureau Yaoundé.

2- PARTICIPATION

Le présent Appel d'Offres s'adresse aux personnes morales ou physiques ayant leur siège social en territoire camerounais et compétentes dans la vente Équipements lourds, y compris des électroniques.

3- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté aux heures suivantes (08h00-12h30 et 14h-16h) au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis nouvelle route Omnisport, entrée SODEPA dès diffusion du présent avis.

4- DELAI DE RECEVABILITE DES OFFRES.

Chaque offre rédigée en français et en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies respectivement marquées comme tel devra parvenir au secrétariat de la fondation FAIRMED au plus tard le 09 février 2024 à 12h 30 ; heure locale

6- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de FAIRMED à l'adresse info.brf@fairmed.cm.

Yaoundé le, 19 janvier 2024.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/FM/BRA/24 DU 19
JANVIER 2024, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUP
ELECTROGENE POUR LE BUREAU FAIRMED CAMEROON
CAMEROON**

Pièce N°2 REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

Article 1	Portée de la soumission
Article 2	Fraude et corruption
Article 3	Prévention de l'exploitation, l'Abus et le Harcèlement Sexuel
Article 4	Candidats admis à concourir
Article 5	Qualification des soumissionnaires
Article 6	Caractère confidentiel de la procédure
Article 7	Correction des erreurs

Article 1 : Portée de la soumission

La FONDATION FAIRMED au Cameroun porte publication d'un appel d'offre national ouvert pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène.

Article 2 : Fraude et corruption

La FONDATION FAIRMED exige des soumissionnaires, qu'ils signent et respectent les règles d'éthique professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, la FONDATION FAIRMED :

- a) Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
- ✚ Est coupable de corruption quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou l'exécution d'un marché.
 - ✚ Se livre à des "manœuvres frauduleuses " quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - ✚ "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la FONDATION FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondent pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - ✚ "Pratique coercitive" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou l'exercice du marché.
- b) FAIRMED Rejettera une proposition d'attribution s'il détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

Article 3 : Prévention de l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel (PEAHS)

La FONDATION FAIRMED s'engage en permanence pour l'égalité des sexes et pour mettre fin à la discrimination sexuelle au sein de l'organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. FAIRMED considère la PEAHS comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées. FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel. Au besoin, FAIRMED conduira des enquêtes de moralité.

Article 4 : Candidats admis à concourir

Le présent Appel d'Offres s'adresse aux personnes morales ou physiques ayant leur siège social en territoire camerounais et compétentes dans la vente Équipements lourds, y compris des électroniques.

Article 5 : Qualification du soumissionnaire

La commission d'analyse s'assurera que le(s) Soumissionnaire(s) retenu(s) pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait/satisfont aux critères de qualification dans le dossier de cet appel d'offres. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 6 : Caractère confidentiel de la procédure

6.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

6.2 Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer la commission dans l'évaluation des offres ou tout personnel de la FONDATION FAIRMED dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

6.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 5.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec la FONDATION FAIRMED pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit à l'adresse : info.brf@fairmed.cm.

Article 7 : Correction des erreurs

7.1 La sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- ✚ S'il y'a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
- ✚ Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé.
- ✚ S'il y'a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que le montant soit lié à une erreur arithmétique par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

7.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

7.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée le moins disant n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/FM/BRA/24 DU 19
JANVIER 2024, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUP
ELECTROGENE POUR LE BUREAU FAIRMED CAMEROON
CAMEROON**

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre
Article 2 : Financement
Article 3 : Délai d'exécution
Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
Article 5 : Conditions générales
Article 6 : Cautionnement
Article 7 : Mode de présentation et remise des offres
Article 8 : Recevabilités des offres
Article 9 : Date d'ouverture des Offres
Article 10 : Durée de validité des Offres
Article 11: Ouverture des plis et Evaluation des Offres
Article 12 : Condition d'attribution, du marché
Article 13 : Notification de l'attribution, du marché
Article 14 : Procédure de passation

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'achat et l'installation d'un groupe électrogène pour le compte de la FONDATION FAIRMED Cameroun à Yaoundé.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le présent appel d'offres est financé par le budget de la FONDATION FAIRMED Cameroun, exercice budgétaire 2024.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de quinze (15) jours calendaires pour la fourniture d'un groupe électrogène à compter de la date de réception du bon de commande par le fournisseur sélectionné.

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. L'avis d'Appel d'Offres,
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO) ;
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. Les Termes de Référence ;
5. Les offres de service du prestataire (dossier administratif, offre technique, offre financière).

ARTICLE 5 : CONDITIONS GENERALES

- ✚ Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - En langues française ou anglaise ;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- ✚ La Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un rectificatif le cas échéant.
- ✚ Toute offre envoyée après la date limite de réception sera irrecevable.
- ✚ Aucune offre envoyée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- ✚ La durée de validité des offres est de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour l'envoi des offres.
- ✚ Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT).
- ✚ Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres.

Article 6 : CAUTIONNEMENTS

Non applicable

Article 7 : MODE DE PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **09/02/2024 à 12h30 précises**. L'émetteur doit veiller à signer le registre des dépôts de FAIRMED. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Dossier A : Pièces administratives

- + Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ;
- + Une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- + Une copie certifiée conforme à l'original du titre de patente de l'exercice budgétaire 2023 ;
- + Une copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce ;
- + Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- + Une attestation du plan de localisation ;

Dossier B: Offre technique

+ Capacité du groupe électrogène

Le soumissionnaire devra fournir les caractéristiques du groupe électrogène avec tous les détails en tenant compte de :

- Les caractéristiques du groupe
- La type d'alimentation en énergie
- Niveau sonore : [Indiquez le niveau sonore maximal acceptable en décibels (dB).
- Le mécanisme de mise en route.
- Autonomie : [Spécifiez la durée minimale d'autonomie souhaitée en heures.]
- La maintenance.

+ Références et expérience du prestataire/fournisseur :

Le soumissionnaire devra fournir les références (Originaux ou copies) attestant qu'il a déjà réalisé des prestations similaires depuis au moins 5 ans. Ces références sont de deux ordres :

- o Les références générales dans le domaine des marchés (joindre les premières, deuxièmes et dernières pages des trois derniers contrats, ainsi que les bons de commandes et bordaux de livraison)
- o Les références spécifiques dans le domaine de la vente des groupes électrogènes (joindre les premières, deuxièmes et dernières pages des trois derniers contrats, ainsi que les bons de commandes et bordaux de livraison)

+ Garantie du groupe électrogène

Dossier C : Offre financière

Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation de son offre financière.

NB : Elle comportera un budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises)

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée, portant la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/FM/BRA/24 DU 19 JANVIER 2024, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE POUR LE BUREAU FAIRMED CAMEROON CAMEROON

À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Article 8 : RECEVABILITE DES OFFRES.

Les offres parvenues après les dates et heures limites d'envoi ne seront pas recevables.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Article 09 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant trente (30) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 9: DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en une phase au bureau de la Fondation FAIRMED Yaoundé le **16 février 2024 à 9h** heures précises par le comité d'analyse des offres administrative, technique et financière mis en place par le coordonnateur pays et en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice.

Article 10 : EVALUATION DES OFFRES

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Dossier A)

Le système d'évaluation des offres est la notation binaire (OUI/NON).

N.B. : Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification et n'ayant pas obtenu 100% de « oui » à ce stade sera éliminé.

B) Evaluation des offres techniques (Dossier B)

L'offre technique sera évaluée selon les critères conformes aux Termes de Référence et repris dans le tableau suivant.

No	Critères	Note
1	Capacité du groupe électrogène (Y compris des photos du groupe proposé). - Les caractéristiques du groupe - La type d'alimentation en énergie - Niveau sonore : [Indiquez le niveau sonore maximal acceptable en décibels (dB). - Le mécanisme de mise en route. - Autonomie : [Spécifiez la durée minimale d'autonomie souhaitée en heures.] - La maintenance.	35
2	Les références spécifiques dans le domaine de la vente des groupe électrogène (joindre les bons de commandes et bordaux de livraison)	05
3	La garantie du groupe électrogène	10
4	Services après-vente	10

5	Délai de livraison	05
	TOTAL	65

Un fournisseur doit obtenir un minimum de 50 sur 65 points d'offre technique pour que son offre financière soit évaluée.

C) Evaluation de l'offre financière (Dossier C)

Les soumissionnaires sont invités à faire leur évaluation financière en tenant compte des détails des deux lots précisés dans les termes de référence

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- ✚ Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi;
- ✚ Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- ✚ L'offre dans laquelle le soumissionnaire n'aura pas indiqué le prix en toutes lettres sera purement et simplement rejetée ;

Article 12 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- ✚ L'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres ;
- ✚ Le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 8 ci-dessus ;
- ✚ L'offre la mieux disant sera celle choisie parmi celles ayant obtenu la meilleure note sur les analyses technique et financière ;
- ✚ L'offre qui remplira au mieux les conditions techniques et financières (rapport qualité prix) requises sera privilégiée. En définitive l'offre la mieux disant devra satisfaire aux critères de compétence et qualité recherchés par la Fondation FAIRMED pour être retenue.

Article 13 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Coordinateur Pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la prestation.

Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, Le Coordinateur Pays de informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 14 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

- ✚ Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics camerounais.
- ✚ Le fournisseur retenu en recevra notification par email. Il devra, dans les cinq (05) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à l'exécution du contrat ;



- ✚ Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/FM/BRA/24 DU 19 JANVIER 2024, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUP ELECTROGENE POUR LE BUREAU FAIRMED CAMEROON

Pièce N°4 : TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Compte tenu des coupures constantes d'électricité dans les quartiers de Yaoundé, le travail du bureau de FAIRMED à Yaoundé qui dépend de l'approvisionnement en électricité a été confronté à des difficultés. C'est dans ce cadre que des dispositions ont été prises dans le YPO de 2024 pour l'achat d'un groupe électrogène

2. Objectif générale

Mettre à la disposition du Bureau FAIRMED Cameroun un groupe électrogène

3. Besoin en termes d'alimentation

La puissance totale foisonnée du bureau FAIRMED étant à 34 920W, nous voulons un groupe électrogène de caractéristiques suivantes :

Puissance nominale : 45KVA

Courant : 66A

Nombre de phase : 3

Tension : 220V AC – 320V AC

Fréquence : 50Hz

Puissance Inverseur : 125A

4. Documents à produire par le prestataire :

Les prestataires devront fournir les éléments suivants :

- a. Un dossier administratif
- b. Une offre technique

- c. Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés.

5. Documents à fournir par FAIRMED aux prestataires

- 1- Le dossier d'appel d'offre

6- Détails de sélection du prestataire

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

No	Critères	Note
1	Capacité du groupe électrogène (Y compris des photos du groupe proposé)	35
2	Les références spécifiques dans le domaine de la vente des groupe électrogène (joindre les bons de commandes et bordaux de livraison)	05
3	La garantie du groupe électrogène	10
4	Services après-vente	10
5	Délai de livraison	05
	TOTAL	65

La proposition financière sera notée sur 3

